



# CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Paris, le 19 mai 2009

Communiqué de presse

## MODALITES DE PAIEMENT DU DIVIDENDE EN ACTIONS OU EN NUMERAIRE

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de Crédit Agricole S.A. qui s'est réunie le mardi 19 mai 2009, a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et a décidé la distribution d'un dividende net de 0,45 euro par action.

Cette assemblée a décidé d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour un paiement du dividende soit en numéraire, soit en actions nouvelles, le paiement en actions s'effectuant sur 100 % de ce dividende. Le prix d'émission des actions nouvelles remises en paiement du dividende, en cas d'exercice de l'option, fixé à 90 % de la moyenne des premiers cours cotés de l'action ordinaire Crédit Agricole S.A. sur Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant la date de l'assemblée générale, diminuée du montant net du dividende par action, soit 0,45 euro, s'établit, arrondi au centime d'euro inférieur, à 9,14 euros...